

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 janvier 2023

Séance ordinaire du 10 janvier 2023 – 20 h 30 – Salle du Conseil, Mairie

Nombre de conseillers :	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : Mme LESNIAK Laurence
Présents : 13	Date de convocation : 03 janvier 2023
Absents : 2	
Nombre de procuration(s) : 0	

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie et TANGHE Marielle

3. Débat sur les projets et travaux d'investissement 2023

➤ **Cimetière**

La 1^{ère} phase des travaux d'extension du cimetière est toujours en cours car le chantier a dû être arrêté pour l'hiver compte-tenu des conditions météo défavorables ; le terrain étant devenu impraticable pour les travaux restant à réaliser. M. le Maire rappelle que les murs extérieurs en L, côtés Sud et Nord ont été posés. Reste à réaliser le mur côté Sud-Ouest, le nivellement et le grillage.

La seconde phase qui concernera plutôt l'équipement intérieur : ossuaire, jardin du souvenir, colombarium, aménagement des allées se fera en 2023.

Coût prévisionnel pour l'ensemble des travaux : 200 000 €

➤ **Eclairage public**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le remplacement de l'ensemble des têtes de lampadaires fonctionnant encore avec des ampoules sodium et mercure par des ampoules à LED.

Mme OFFENBURGER Céline demande s'il est techniquement possible d'effectuer ce changement sur les mâts les plus anciens sans avoir à les remplacer. M. le Maire confirme cette faculté et rappelle qu'il n'est prévu de changer que les lampes.

Elle souhaite également savoir si les lampadaires situés sur la route départementale sont aussi concernés par ce projet. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. ROSFELDER Dominique informe l'assemblée qu'actuellement, il y a 7 sortes de lampes différentes dans le village.

Mme OFFENBURGER Céline demande si en passant en LED il ne serait pas intéressant de supprimer quelques lampadaires. M. le Maire indique qu'il n'est pas d'actualité de réduire le nombre de luminaires mais que l'objectif est de baisser la luminosité.

Mme MOSCHLER Isabelle s'informe sur la puissance des nouvelles ampoules LED et incite à la vigilance quant à leur qualité. M. le Maire indique que ce projet doit permettre de faire des économies sur les factures d'électricité et qu'il sera tenu compte de la durée de garantie des ampoules lors de l'attribution du marché y afférent.

M. le Maire rappelle que l'éclairage de la mairie et de l'église est dorénavant éteint à 23 h.

Par ailleurs, un nouveau lampadaire sera mis en place, rue de la Grotte. M. MOSCHLER Vincent demande de veiller à son placement afin de ne pas gêner les riverains.

➤ **Finances**

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il y a toujours encore un crédit-relais en cours pour un montant de 300 000 €. Il souhaite le rembourser en partie au courant de l'année 2023 afin de réduire la dette.

➤ **Ecoles**

Si le budget le permet, le Conseil Municipal souhaite changer quelques fenêtres à l'école primaire, côté Sud pour réaliser des économies d'énergie et protéger les salles de classe, tant du froid que du chaud. Des devis seront sollicités pour des fenêtres avec protection solaire intégrée. Afin de réduire le coût pour la commune, des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat et d'organismes publics.

Mme LESNIAK Laurence, comme déjà évoqué par Mme Mélanie GRAUFEL lors d'une précédente séance, souhaiterait qu'une réflexion soit également engagée pour protéger de la chaleur, les classes de l'école maternelle, et suggère de mettre des stores. Mme OFFENBURGER Céline propose des filtres solaires. Mme MOSCHLER Isabelle, de par son expérience professionnelle, n'y est pas favorable. Il est néanmoins proposé de tester sur une vitre.

Autre proposition, mettre en place une barrière végétale, cette solution n'est pas non plus satisfaisante compte tenu des contraintes d'arrosage y relatives.

Ce problème sera approfondi afin de trouver la meilleure solution. M. le Maire informe cependant les conseillers que le budget ne permettra pas ces travaux en 2023.

M. ROSFELDER Dominique indique qu'une infiltration d'eau sous la toiture a causé des dégâts dans le faux-plafond de l'école maternelle nécessitant quelques travaux de réfection.

A l'école primaire, l'humidité dans la cage d'escalier menant au grenier a abîmé les murs qui commencent à s'effriter.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un portail, à l'arrière de la mairie pour fermer la cour de l'école et l'accès au pré, pour des raisons de sécurité. Coût estimatif : 4 500 €.

Si tous les accès aux écoles sont fermés pendant le temps scolaire, M. DEMARE Alain souhaite qu'il soit mis en place un système d'ouverture ou de communication avec les enseignantes pour les cas nécessitant la sortie d'un élève pendant les cours.

M. ROSFELDER Dominique indique que le portail principal de l'école primaire, dont l'accès se fait par la rue du Général de Gaulle, bien que fermé, n'est pas verrouillé. Il y a donc possibilité de chercher un enfant à tout moment, sans déranger.

M. le Maire rappelle également le vœu de la directrice de l'école maternelle de pouvoir disposer d'une seconde ATSEM. Il salue le travail et le dévouement de l'ATSEM en place, qui doit s'occuper seule de 50 enfants mais regrette de ne pouvoir y donner suite pour des raisons financières ; le budget n'ayant pas la capacité de supporter des frais de personnel supplémentaires.

➤ **Calvaires**

Les calvaires confiés à l'ent. COSSUTA il y a quelques années en vue de leur restauration, n'ont toujours pas été rénovés et rendus à la commune. M. BENTZ est chargé de faire actualiser les devis afin de prévoir ces travaux au budget 2023.

➤ **Divers**

- Le Conseil Municipal décide de clôturer l'aire de jeux située à proximité de la salle polyvalente pour des raisons de salubrité publique.

- M. ROSFLEDER Dominique annonce que la pelouse du périscolaire sera remise en état en 2023 et qu'une main-courante sera mise en place au cimetière pour faciliter l'accès vers l'église.

- M. ROSFELDER Dominique souhaite qu'une réflexion soit menée pour la rénovation extérieure du bâtiment communal « La Wacht », abritant le cabinet infirmier. Les façades et le plafond sous les arcades commencent à décrépir. Ces travaux de rafraîchissement pourraient se faire en régie.

La secrétaire de séance,
Laurence LESNIAK.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 30 janvier 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 30 JAN. 2023